



SOUTH AFRICAN
TRAVELLERS

POLITIQUE
GLOBALE DE
DURABILITÉ

POLITIQUE GLOBALE DE DURABILITÉ

ARTICLE 1. ENGAGEMENT ENVERS UN TOURISME RESPONSABLE

1.1 Chez South African Travellers, nous croyons en la nécessité de pratiquer un tourisme responsable et durable pour préserver les destinations que nous avons la chance de faire découvrir à nos clients.

1.2 Notre politique de durabilité repose sur des principes clairs : protection de l'environnement, respect des cultures locales, sensibilisation, gestion des déchets, achats responsables, consommation raisonnée des ressources, mobilité durable, sélection d'hébergements engagés et excursions respectueuses.

ARTICLE 2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Conservation de la biodiversité

Nous nous engageons à sensibiliser nos clients à la richesse de la biodiversité dans chaque destination et à promouvoir des activités respectueuses de l'environnement.

2.2 Réduction de l'impact carbone

Nous travaillons constamment à réduire notre empreinte carbone en encourageant les voyages écoénergétiques et en compensant nos émissions lorsque cela est nécessaire.

2.3 Promotion des transports durables

Nous privilégions les modes de transport durables, tels que les transports en commun, les vélos, et les partenariats avec des prestataires utilisant des véhicules à faible émission.

ARTICLE 3. RESPECT DES CULTURES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES

3.1 Encouragement à l'économie locale

Nous favorisons l'achat de produits locaux et soutenons les entreprises locales afin de contribuer au développement économique des communautés visitées.

3.2 Respect des traditions et coutumes

Nous informons nos clients sur les coutumes locales et encourageons le respect des traditions pour favoriser une expérience de voyage authentique et respectueuse.

3.3 Participation communautaire

Nous soutenons des initiatives locales et des projets communautaires contribuant au développement durable, à l'éducation et à la protection du patrimoine naturel et culturel.

ARTICLE 4. SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

4.1 Sensibilisation des clients

Nous informons nos clients des enjeux environnementaux et sociaux liés au tourisme et les encourageons à adopter des comportements responsables durant leur voyage.

4.2 Formation du personnel

Notre équipe est régulièrement formée aux enjeux de durabilité afin d'intégrer ces principes dans l'ensemble de nos pratiques professionnelles.

4.3 Collaboration avec les partenaires

Nous travaillons étroitement avec nos partenaires afin de promouvoir des standards durables à tous les niveaux de la chaîne de valeur touristique.

ARTICLE 5. GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

5.1 Réduction des déchets

Nous encourageons la réduction des déchets en limitant l'utilisation de plastique et en favorisant le recyclage.

Utiliser des tasses en inox pour le thé et le café afin de réduire le gaspillage de papier.

Le personnel est encouragé à utiliser l'archivage électronique et les principaux manuels sont désormais électroniques et accessibles via la dropbox de l'entreprise.

5.2 Ramassage des déchets

Nous organisons des initiatives de ramassage des déchets dans les destinations visitées pour contribuer à la préservation des écosystèmes locaux.

ARTICLE 6. POLITIQUE D'ACHAT FAVORISANT LES FOURNISSEURS ET PRODUITS DURABLES

6.1 Objectif de la politique

Notre politique d'achats en gros vise à :

- réduire notre impact environnemental en limitant le nombre de commandes et de transports ;
- favoriser des fournisseurs responsables et éthiques ;
- diminuer les emballages à usage unique ;
- optimiser la consommation de ressources au sein de l'entreprise ;

Objectif : Réduire la consommation énergétique et limiter l'impact environnemental en éteignant les équipements après les heures de bureau.

6.2 Principes liés à la consommation énergétique

6.2.1 Sensibilisation des employés

Tous les membres du personnel sont informés de la politique et de son importance pour la durabilité et la réduction des coûts.

Objectif : Réduire la consommation d'énergie et les coûts associés tout en promouvant des pratiques durables au bureau.

Mesures appliquées :

- Extinction après les heures de bureau : Toutes les lumières sont éteintes dès la fermeture du bureau.
- Extinction pendant les pauses : Les lumières sont éteintes lors des pauses déjeuner prolongées si la lumière naturelle est suffisante.
- Réunions : Les lumières artificielles sont éteintes ou réduites lorsque la lumière naturelle permet un éclairage suffisant.
- Communication interne : Des rappels (stickers ou notes) peuvent être affichés pour sensibiliser le personnel.

6.2.2 Coupure des équipements

Avant de quitter le bureau, les employés doivent éteindre ordinateurs, imprimantes, lumières et autres appareils, et non les laisser en veille.

6.2.3 Climatisation et équipements collectifs

Les systèmes de climatisation et autres équipements collectifs sont programmés pour s'éteindre ou se mettre en mode éco en dehors des heures de travail.

6.2.4 Matériel écoénergétique

Priorité aux appareils à faible consommation, même en veille.

Objectif : Réduire l'empreinte énergétique de l'entreprise en privilégiant l'achat d'équipements à faible consommation d'énergie et certifiés selon les standards les plus élevés (Energy Star, EU 2003/66/CE ou équivalent).

a) Priorité aux équipements écoénergétiques

1. Favoriser les appareils affichant une performance énergétique élevée.
2. Vérifier les certifications et labels officiels avant tout achat.

b) Comparaison des alternatives

1. Évaluer les options disponibles en termes de consommation d'énergie, de coûts sur le cycle de vie et de qualité.
2. Documenter toute décision d'achat lorsqu'une alternative moins énergivore n'est pas choisie (motivation : prix, performance, conformité aux besoins)

c) Durabilité intégrée

1. Choisir de préférence des fournisseurs engagés dans des pratiques durables et la gestion responsable des déchets électroniques.

d) Plan de mise en œuvre

1. Depuis la reprise de l'entreprise en 2020, les équipements (ordinateurs, imprimantes, etc.) sont récents et ne nécessitent pas de remplacement immédiat.
 2. En 2025, lors du renouvellement des ordinateurs, une étude comparative sera réalisée pour sélectionner les équipements avec la consommation énergétique la plus faible et les meilleures performances.
- garantir une gestion d'inventaire durable et transparente.

Cette politique s'inscrit dans notre engagement global envers la durabilité.

6.3 Principes directeurs des achats responsables

6.3.1 Réduction de l'impact environnemental

Nous privilégions l'achat en gros lorsque cela permet :

- de réduire le nombre de livraisons ;
- de diminuer les émissions liées au transport ;
- de limiter la quantité d'emballages (plastique, cartons, remplissage).

6.3.2 Sélection responsable des fournisseurs

Nous favorisons les fournisseurs qui :

- proposent des produits écologiques ou certifiés (Fair Trade, Organic, FSC, etc.) ;
- utilisent des emballages recyclés, recyclables ou compostables ;
- situés localement ou régionalement pour réduire l'empreinte carbone.

6.3.3 Optimisation des ressources

Nous achetons en quantités adaptées à nos besoins réels pour éviter le gaspillage :

- estimation trimestrielle de la consommation ;

6.3.4 Transparence et traçabilité

6.4 Domaine d'application

Cette politique couvre tous les achats récurrents liés à :

- fournitures de bureau ;
- produits d'entretien ;

6.5 Produits d'entretien responsables

South African Travellers s'engage à utiliser des produits d'entretien responsables afin de réduire l'impact environnemental et de garantir la sécurité du personnel.

6.5.1 Principes généraux

- Non-dangereux : aucun produit toxique ou irritant pour les utilisateurs.
- Non-eutrophisant : limitation des substances pouvant polluer l'eau (phosphates, nitrates).
- Biodégradable : choix de produits facilement dégradables dans l'environnement.
- Disponibilité locale : priorité aux fournisseurs locaux pour réduire l'empreinte carbone.
- Efficacité : les produits doivent répondre aux besoins d'hygiène tout en étant durables.

6.5.2 Actions mises en œuvre

- Réduction des emballages : achat en gros, recharges de distributeurs internes.
- Gestion responsable des déchets : tri et recyclage des emballages vides, utilisation de chiffons et éponges réutilisables.
- Sensibilisation interne : formation du personnel à l'usage correct des produits et communication sur leur impact écologique.

6.5.3 Conclusion

Tous les produits d'entretien sélectionnés respectent les critères de biodégradabilité et de disponibilité locale, garantissant ainsi :

- un impact environnemental réduit,
- la sécurité et la santé du personnel,
- une utilisation responsable des ressources,
- matériel promotionnel (brochures, goodies) ;
- consommables utilisés pour nos voyageurs (bouteilles réutilisables, sacs en tissu, etc.) ;
- produits alimentaires ou boissons utilisés pour des activités internes.

6.6 Pratiques alimentaires responsables

Même si South African Travellers ne fournit pas de restauration interne, nous encourageons des pratiques alimentaires responsables pour notre personnel.

6.6.1 Achats responsables

- Recommandation de restaurants locaux proposant des produits biologiques, locaux, équitables ou durables.
- Encouragement à utiliser des contenants réutilisables ou compostables.

6.6.2 Réduction des déchets

- Mise à disposition de couverts, assiettes, verres et contenants réutilisables au bureau.
- Micro-ondes et réfrigérateur disponibles pour permettre aux employés d'apporter leurs repas faits maison.

6.6.3 Sensibilisation et communication

- Communication interne régulière sur les bonnes pratiques en matière de réduction des emballages et de choix alimentaires responsables.

6.6.4 Impact global

- Réduction des déchets plastiques et des emballages à usage unique.
- Limitation des distances de transport et encouragement des produits locaux.
- Contribution à la culture durable et responsable au sein de l'entreprise.

6.7 Engagements relatifs aux fournisseurs et aux produits

6.7.1 Durabilité environnementale

Nous privilégions les fournisseurs et les produits qui démontrent un engagement envers la durabilité environnementale, y compris la réduction des émissions de carbone, la conservation des ressources naturelles et la minimisation des déchets.

6.7.2 Responsabilité sociale

Nous favorisons les fournisseurs qui respectent les normes éthiques en matière de travail, notamment en garantissant des conditions de travail sûres et équitables pour leurs employés, ainsi que le respect des droits humains fondamentaux.

6.7.3 Qualité et fiabilité

Nous nous engageons à maintenir des normes élevées de qualité et de fiabilité dans nos achats, en veillant à ce que les produits répondent à nos besoins opérationnels et aux attentes de nos clients.

6.7.4 Innovation et technologie

Nous encourageons l'innovation et l'utilisation de technologies durables dans la conception, la fabrication et la livraison des produits, visant ainsi à promouvoir des solutions respectueuses de l'environnement.

6.7.5 Transparence et traçabilité

Nous valorisons la transparence et la traçabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en exigeant des fournisseurs des informations détaillées sur l'origine des produits, les pratiques de production et les impacts environnementaux.

6.8 Actions et mesures

6.8.1 Évaluation des fournisseurs

Nous évaluons régulièrement nos fournisseurs en fonction de critères de durabilité, d'éthique et de performance, en privilégiant ceux qui démontrent un engagement envers ces valeurs.

6.8.2 Sélection des produits

Nous favorisons l'achat de produits certifiés durables, tels que ceux portant des labels environnementaux reconnus ou des certifications sociales, lorsqu'ils répondent à nos exigences de qualité et de fonctionnalité.

6.8.3 Engagement complémentaire relatif aux produits d'entretien

Notre entreprise s'engage à utiliser des produits d'entretien responsables pour réduire l'impact environnemental sur la santé humaine, les écosystèmes et la gestion des déchets.

Les principes suivants sont appliqués :

- Non-dangereux : pas de produits toxiques ou irritants pour l'homme.
- Non-eutrophisants : limitation des substances susceptibles de provoquer la pollution de l'eau (phosphates, nitrates).
- Biodégradables : favorisation de produits facilement dégradables dans l'environnement.
- Disponibilité locale : priorité aux fournisseurs locaux pour réduire l'empreinte carbone.
- Efficacité : le produit doit répondre aux besoins d'hygiène et de sécurité tout en étant durable.

Actions mises en place pour réduire l'impact :

1. Réduction des emballages :
 - Achat en gros (bidons de grande contenance).
 - Recharge des distributeurs internes pour éviter les bouteilles individuelles.
2. Gestion responsable des déchets :
 - Tri des emballages vides et recyclage.
 - Utilisation de chiffons et éponges réutilisables.
3. Sensibilisation interne :
 - Formation du personnel sur les doses à utiliser et les produits à privilégier.
 - Communication sur l'importance des produits biodégradables et non-eutrophisants.

Conclusion : Tous les produits d'entretien choisis respectent les critères de biodégradabilité et de disponibilité locale.

Nous combinons ainsi :

- un impact environnemental réduit,
- la sécurité du personnel,
- une utilisation responsable des ressources.

6.8.4 Partenariats stratégiques

Nous cherchons à établir des partenariats stratégiques avec des fournisseurs partageant nos valeurs de durabilité et de responsabilité sociale, favorisant ainsi une collaboration à long terme et un échange mutuel de meilleures pratiques.

6.8.5 Sensibilisation

Nous sensibilisons notre personnel aux enjeux de durabilité dans les achats et nous les encourageons à prendre des décisions d'achat responsables, en mettant l'accent sur l'utilisation efficace des ressources et la réduction des déchets.

ARTICLE 7. POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES BIENS JETABLES ET DES CONSOMMABLES

7.1 Objectifs

- Réduire l'utilisation de biens jetables et de consommables dans tous les départements de l'entreprise.
- Réduire de manière significative la consommation de papier pour les besoins internes des bureaux.

7.2 Politique zéro papier

Dans le cadre de son engagement environnemental, South African Travellers a adopté une politique visant à éliminer l'utilisation de papier administratif autant que possible.

7.2.1 Politique interne

- Toute communication interne et externe se fait par email ou plateformes numériques.
- Tous les dossiers administratifs, contrats et documents RH sont archivés électroniquement.
- Les factures et documents financiers sont traités en format digital.
- Les road-books clients sont fournis exclusivement via une application mobile téléchargeable (Apple et Android).
- Les signatures électroniques sont privilégiées.

7.2.2 Justification environnementale

Notre objectif principal est de réduire à zéro la consommation de papier de bureau.

Par conséquent :

- Nous n'utilisons pas de papier recyclé ou FSC, car la consommation de papier a été supprimée à la source.
- L'approche adoptée (digitalisation complète) est considérée comme plus durable que l'achat de papier, même certifié.

7.2.3 Exceptions

En cas de nécessité exceptionnelle (exigence légale ou demande spécifique), l'entreprise s'engage à utiliser du papier recyclé ou certifié FSC, si disponible localement.

7.3 Sensibilisation et implication des employés

Sensibiliser et impliquer activement les employés dans l'adoption de pratiques durables.

7.4 Mesures et actions

7.4.1 Mise en place de solutions alternatives

Mettre en place des solutions alternatives pour remplacer les biens jetables par des options durables et réutilisables, lorsque cela est possible.

Promouvoir l'utilisation de technologies numériques pour réduire la dépendance au papier, comme la signature électronique, le stockage en ligne des documents et la communication électronique.

ARTICLE 8. POLITIQUE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

8.1 Engagement général

- South African Travellers s'engage à réduire sa consommation d'eau en mettant en œuvre des mesures de conservation efficaces à tous les niveaux de ses opérations.
- Nous encourageons activement nos employés à adopter des pratiques économes en eau, telles que la réparation rapide des fuites, la fermeture des robinets lorsque l'eau n'est pas nécessaire et l'utilisation de dispositifs à faible débit.
- Nous nous engageons à sensibiliser nos clients et partenaires commerciaux à l'importance de la conservation de l'eau et à les encourager à adopter des pratiques similaires dans leurs propres activités.
- South African Travellers surveillera régulièrement sa consommation d'eau, fixera des objectifs de réduction et évaluera périodiquement ses progrès pour garantir une utilisation responsable et durable des ressources en eau.

8.2 Objectif

Objectif : Réduire la consommation d'eau dans toutes les opérations de l'entreprise et promouvoir une gestion responsable de cette ressource.

8.3 Principes

8.3.1 Sensibilisation et comportement des employés

- Encourager la fermeture des robinets lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Signaler et réparer rapidement toute fuite.
- Favoriser l'usage de dispositifs économes en eau (réducteurs de débit, toilettes et robinets à faible consommation).

8.3.2 Suivi et contrôle

- Mesurer régulièrement la consommation d'eau au bureau.
- Fixer des objectifs annuels de réduction et suivre les progrès.

8.3.3 Communication et influence externe

- Sensibiliser les clients et partenaires commerciaux à la conservation de l'eau.
- Encourager l'adoption de pratiques durables dans leurs propres activités.

8.3.4 Évaluation

- Réviser périodiquement la politique pour identifier des améliorations et assurer son efficacité.

ARTICLE 9. POLITIQUE DE MOBILITÉ

9.1 Mobilité interne et organisation du travail

- Chez South African Travellers, nous encourageons des pratiques de mobilité durable pour réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels et domicile-travail.

9.1.1 Télétravail et coworking

Les employés travaillent majoritairement à distance, avec 2 jours par semaine dans un espace de coworking. Cette organisation limite les déplacements quotidiens et réduit les émissions de CO2 liées aux trajets domicile-travail.

9.1.2 Horaires harmonisés

- Équipe commerciale (4 personnes) : arrivée entre 08h30 et 09h00, départ entre 14h30 et 15h00, pause déjeuner maximale 1h. Les mercredis, les horaires restent identiques pour la réunion hebdomadaire.
- Reste de l'équipe : arrivée entre 08h00 et 09h30, départ entre 16h00 et 17h30, pause déjeuner maximale 1h.

9.1.3 Modes de transport responsables

Lorsque les déplacements vers le coworking sont nécessaires, nous encourageons l'utilisation de transports publics, covoiturage ou autres solutions à faible émission.

9.2 Mobilité professionnelle et transport aérien

Chez South African Travellers, nous sommes résolu à promouvoir des pratiques de voyage responsables, y compris dans le choix des options de transport aérien. Cette politique vise à guider nos employés dans la sélection des compagnies aériennes qui démontrent un engagement envers la durabilité environnementale, la responsabilité sociale et d'autres normes éthiques.

- Impact environnemental : Privilégier les compagnies aériennes qui mettent en œuvre des initiatives pour réduire leur empreinte carbone.
- Engagement envers le développement durable : Favoriser les compagnies aériennes qui ont des politiques claires en matière de développement durable.
- Pratiques sociales et éthiques : Prioriser les compagnies aériennes qui respectent les normes internationales du travail, soutiennent les droits de l'homme et s'engagent à maintenir des conditions de travail sûres et équitables pour leur personnel.
- Transparence et responsabilité : Opter pour des compagnies aériennes qui fournissent des rapports réguliers sur leurs performances environnementales et sociales, ainsi que sur leurs initiatives en matière de responsabilité d'entreprise.

9.3 Transport local pour transferts et excursions

South African Travellers s'engage également à privilégier les options de transport locales pour les transferts et les excursions. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les services de navette, les taxis, les véhicules de location et les transports en commun.

- Privilégier les services de transport locaux qui utilisent des véhicules écoénergétiques ou qui ont des politiques en place pour réduire leur empreinte carbone.
- Favoriser les services de transport locaux qui respectent les droits des travailleurs, offrent des conditions de travail sûres et équitables, et contribuent positivement aux communautés locales.
- Sélectionner des options de transport locales qui fournissent des informations claires sur leurs pratiques environnementales et sociales, tout en répondant aux besoins pratiques des voyageurs en termes de confort et de praticité.

ARTICLE 10. POLITIQUE D'HÉBERGEMENTS DURABLES

10.1 Critères de sélection des fournisseurs d'hébergement

a. Pour accroître la durabilité de nos fournisseurs d'hébergement, nous prendrons en considération les critères suivants lors de leur sélection :

- Engagement envers la durabilité environnementale : Privilégier les établissements qui mettent en œuvre des pratiques de gestion environnementale telles que la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, la gestion des déchets, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et la conservation de la biodiversité.
- Responsabilité sociale et éthique : Favoriser les fournisseurs d'hébergement qui respectent les droits des travailleurs, offrent des conditions de travail équitables, soutiennent les communautés locales et s'engagent dans des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise.
- Sensibilisation culturelle et respect des communautés locales : Sélectionner des établissements qui valorisent et respectent la culture locale, encouragent l'interaction avec les communautés locales et contribuent positivement au développement économique et social de la région.
- Certifications et labels de durabilité : Préférer les fournisseurs d'hébergement qui ont obtenu des certifications ou des labels de durabilité reconnus, démontrant leur engagement envers des pratiques durables et leur conformité à des normes environnementales et sociales élevées.

10.2 Engagement avec les fournisseurs d'hébergement

b. South African Travellers s'engage à établir des partenariats solides avec ses fournisseurs d'hébergement et à les sensibiliser à l'importance de la durabilité. Nous encouragerons le dialogue ouvert et la collaboration pour soutenir leur transition vers des pratiques plus durables.

10.3 Évaluation et suivi

c. Nous évaluerons régulièrement les performances de nos fournisseurs d'hébergement en matière de durabilité, en tenant compte de leur conformité aux critères énoncés dans cette politique. Les fournisseurs seront encouragés à fournir des rapports sur leurs initiatives durables et à participer à des programmes d'amélioration continue

ARTICLE 11. POLITIQUE D'EXCURSIONS RESPONSABLES

11.1 Sélection des excursions durables

Sélection des excursions durables : Nous nous engageons à sélectionner des excursions qui respectent les principes du tourisme durable, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité, le respect des cultures locales et le soutien aux communautés locales.

11.2 Réduction de l'empreinte écologique

Réduction de l'empreinte écologique : Nous cherchons activement à réduire l'empreinte écologique de nos excursions en favorisant les modes de transport à faible impact environnemental, en limitant la consommation de ressources naturelles et en favorisant les activités respectueuses de l'environnement.

11.3 Encouragement des initiatives communautaires

Encouragement des initiatives communautaires : Nous soutenons les initiatives communautaires locales qui contribuent au développement durable des destinations que nous visitons, telles que les projets de conservation, les programmes d'éducation environnementale et les coopératives de tourisme communautaire.

11.4 Présence d'animaux sauvages

Présence d'animaux sauvages : Les excursions et les attractions dans lesquelles des animaux sauvages en captivité sont détenus ne sont pas proposées, à l'exception des activités qui sont correctement réglementées et qui sont conformes aux lois locales, nationales et internationales.

Les excursions qui incluent des interactions avec la faune sauvage sont conformes aux codes de conduite pertinents. Toute perturbation des écosystèmes naturels est réduite au minimum.

11.5 Exploitation de la faune

Exploitation de la faune : Les espèces sauvages ne sont pas récoltées, consommées, exposées, vendues ou commercialisées, sauf dans le cadre d'une activité réglementée qui garantit que leur utilisation est durable et conforme au droit local, national et international.

Le fournisseur ne fait pas la promotion de souvenirs ou d'aliments contenant des espèces de flore et de faune menacées, comme indiqué dans le traité CITES et la "liste rouge" de l'UICN. Si un tel comportement criminel est mis en évidence, South African Travellers se réserve le droit de résilier le contrat sans préavis.

ARTICLE 12. POLITIQUE « AUCUNE ACTIVITÉ AUX IMPACTS NÉGATIFS EXCESSIFS »

Voici une liste des excursions que nous considérons comme non acceptables et pour lesquelles nous ne ferons pas de promotion active :

12.1 Safari de chasse sportive

Nous n'encourageons pas les activités de chasse sportive qui peuvent nuire aux populations d'animaux sauvages et à l'équilibre écologique des écosystèmes.

12.2 Attractions exploitant des animaux sauvages

Nous ne promovons pas les excursions dans des attractions touristiques qui exploitent les animaux sauvages à des fins commerciales, telles que les spectacles de dauphins, les promenades à dos d'éléphants ou les interactions avec des grands félins en captivité.

12.3 Exploitation minière ou forestière non durable

Nous n'encourageons pas les visites à des sites d'exploitation minière ou forestière qui ne respectent pas les normes environnementales ou qui nuisent aux écosystèmes locaux et aux communautés autochtones.

12.4 Activités motorisées en zones sensibles

Nous n'encourageons pas les activités de jet-ski ou de quad dans des zones naturelles protégées ou sensibles, qui peuvent perturber la faune et la flore locales et dégrader les écosystèmes fragiles.

12.5 Attractions culturelles irrespectueuses

Nous ne promovons pas les excursions qui manquent de respect envers les traditions, les croyances ou les pratiques culturelles des communautés locales, telles que les visites intrusives à des cérémonies religieuses ou spirituelles.

12.6 Tourisme sexuel et exploitation des enfants

Nous n'encourageons pas les activités qui favorisent le tourisme sexuel ou qui exploitent les enfants à des fins commerciales, et nous condamnons fermement toute forme d'exploitation sexuelle des enfants.

ARTICLE 13. ENGAGEMENT CONTINU

Cette politique de durabilité sera régulièrement réévaluée pour garantir son efficacité et son adaptation aux évolutions du secteur du tourisme et des enjeux environnementaux. Nous invitons nos employés, partenaires et clients à s'engager avec nous dans cette démarche vers un tourisme plus responsable.

Les activités de notre entreprise sont conçues et menées de manière à ne pas compromettre l'accès des communautés locales aux services essentiels, tels que :

- l'alimentation en eau,
- l'énergie,
- les soins de santé,
- l'assainissement.

Nous respectons toutes les réglementations locales et veillons à ce que nos opérations soient entièrement compatibles avec le bien-être des populations avoisinantes.



SOUTH AFRICAN
TRAVELLERS

www.satravellers.com

